

# SEANCE DU 23 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le vingt trois juillet à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, le 12 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Mme SUZANNE Colette, Présidente

Monsieur BERAIL Bernard a été élu secrétaire de séance.

**Présents** : MM. BENAZET Paul, BERAIL Bernard, CAMPMAS Bernard, CARRIERE Michel, DEDIEU Alain, DELMAS Robert, DELPECH René, DOTTO Danilo, FRANQUINE Paul, GAY Jean-Louis, LOPEZ Vincent, PONS Irénée en remplacement de M. Massat René, NOUZIES Maurice, PRZYBYLSKI Léonce, RAZES Hubert, ROUANE Jean-Claude, SIEURAC Gilbert, SINIGAGLIA Bruno, Mmes SOMPROU Nicole, SUZANNE Colette, M. TOURON Michel

**Excusés** : MM. CAUHAPE Patrick, GALY Maurice

**Absents** : MM. AMARDEL Yves, DEJEAN Norbert, ESQUIROL Henri, ESTRADE Gilles, GAY Jacques, LASSALLE Yvon, LACOSTE Jean-Philippe, LIECHTI Cyrille, MOREAU François, REYMOND André, Mme DE ROBERT Aurette, MM. SECCO Philippe, YZARD Didier

Madame la Présidente ouvre la séance et rappelle les critiques énoncées à l'encontre du SMIVAL de ne pas aller suffisamment vite.

Elle tient à préciser l'historique des actions entreprises depuis la création du syndicat, en septembre 2003, à la validation du PAPI Lèze, en février 2007, par le Ministère de l'Ecologie, et indique les étapes que le syndicat doit à présent franchir (cf. tableau joint).

Cette validation, avec 14 autres projets au niveau national est une reconnaissance du travail fourni et de la qualité du projet présenté. Elle permet d'obtenir l'aide de l'Etat, et engage celle des autres collectivités territoriales concernées : Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseils Généraux de l'Ariège et de la Haute-Garonne.

Elle indique également, que seules les actions prévues dans le PAPI pourront être subventionnées. Ces actions ayant été prévues pour une protection contre une inondation par débordement de la Lèze et non contre les ruissellements et coulées boueuses.

Monsieur DELPECH souligne l'obligation de lancer une Déclaration d'utilité publique et celle d'avoir obtenu les accords de financements préalables des autres partenaires avant de lancer une quelconque action.

Toute démarche non conforme aux dispositions légales ne pourrait aboutir et entamerait la crédibilité du syndicat.

**Mise en œuvre d'une gestion dynamique des cours d'eau**  
**Programme n°2**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical qu'il est possible de solliciter le financement d'un 2<sup>ème</sup> programme d'actions inscrit dans le programme d'actions et de prévention contre les inondations de la Lèze (PAPI Lèze) dans le cadre des crédits du budget opérationnel DIREN.

Elle propose de retenir les actions suivantes au titre de la mise en œuvre d'une gestion dynamique des cours d'eau :

OBJECTIF	ACTION	CONTENU	MONTANT H.T.
Ecrêtement	E1	Réalisation du casier d'Artigat	100 000 €
Ecrêtement	D	Plantation de haies	500 000 €
Ecrêtement	E2	Etude sur le casier de Saint Ybars	40 000 €
Animation	O et A	Information et sensibilisation, retour d'information, pilotage du schéma et assistance des acteurs	60 000 €
Animation		Assistance à maîtrise d'ouvrage (3% des travaux prévus en 2007 et 2008)	50 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>750 000 €</b>

Elle précise que l'aide de l'Etat s'élèverait à 40 % de ce montant et propose de rechercher des financements complémentaires auprès de la Région, de l'Agence de l'Eau et des Conseils Généraux de la Haute-Garonne et de l'Ariège.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** le programme n° 2 de mise en œuvre d'une gestion dynamique des cours d'eau, proposé par Madame la Présidente ;

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat (budget opérationnel DIREN), de la Région, de l'Agence de l'Eau et des Conseils Généraux de la Haute-Garonne et de l'Ariège, une aide aussi élevée que possible pour supporter cette dépense.

### **Travaux de remise en état suite aux orages des 25 mai et 10 juin 2007**

Madame la Présidente expose que les orages des 25 mai et 10 juin 2007 ont occasionné d'importants dégâts dans le lit de la rivière.

Elle propose de solliciter des aides auprès de la Région, de l'Agence de l'Eau et des Conseils Généraux de la Haute-Garonne et de l'Ariège pour la réalisation d'un programme de remise en état de la Lèze qui s'élève à 250 000 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** la réalisation d'un programme de remise en état de la Lèze, suite aux orages des 25 mai et 10 juin 2007 ;
- **APPROUVE** le montant de ce programme qui s'élève à **250 000 € HT**;
- **SOLLICITE** auprès de la Région, de l'Agence de l'Eau, des Conseils Généraux de la Haute-Garonne et de l'Ariège, une aide aussi élevée que possible pour supporter cette dépense.

### **Zone industrielle de Lézat - Point sur le dossier**

Madame la Présidente indique que Monsieur le Préfet de Foix a adressé un courrier dans lequel il déclare que l'Etat ne subventionnera pas la protection spécifique de cette zone industrielle de Lézat. Il demande aussi au SMIVAL de prendre position sur la protection de la zone.

Le SMIVAL prend acte de la décision de non participation de l'Etat pour la protection de la zone industrielle de Lachet qui ne pourra donc pas être intégrée au PAPI.

Sachant que ni l'Etat, ni l'Agence de l'Eau ne financeront la protection, mais compte tenu de l'importance de l'enjeu présenté, le SMIVAL recherchera d'autres pistes de financements.

Toutefois, au vu du coût élevé de la solution technique proposée (environ 3 M € alors que les aménagements sur l'ensemble du bassin versant prévus dans le PAPI s'élèvent à 6.3 M €) et considérant que cette solution est aléatoire (système de pompage pouvant ne pas fonctionner en cas de nécessité), une solution prévoyant une protection individualisée des bâtiments concernés sera recherchée en parallèle.

Madame la Présidente rappelle, qu'à ce jour, le SMIVAL a déjà financé sur cette zone :

- **21 000 € pour le confortement de la berge ;**
- **23 000 € d'études pour la protection et le déménagement.**

Monsieur DELPECH souligne que si une solution acceptable techniquement et financièrement avait été trouvée, elle aurait été mise en œuvre.

*La Présidente*